

## NEGOCIATION FORFAIT JOURS

### TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS EN DEHORS DU FORFAIT JOURS...

Comme nous l'avons évoqué dans notre vidéo du 24 mai, **FO** a demandé à la Direction que la négociation Temps de Travail permette d'inclure tous les agents de RTE et pas seulement les cadres à qui on proposera le Forfait Jours.

En effet, le Projet d'Entreprise, qui nécessite un effort sans précédent des agents de RTE, ne peut pas reposer uniquement sur une augmentation du temps de travail des cadres, sans rien proposer aux autres collègues.

→ **C'est pourquoi FO propose d'augmenter l'abondement des RTT placés sur CET !**

### POURQUOI AUGMENTER L'ABONDEMENT DES RTT PLACES SUR CET ?

La Direction a fini par le reconnaître, le Forfait Jours répond aussi, et peut-être surtout, à un besoin de main d'œuvre supplémentaire dans les années à venir. Autrement dit, les Cadres volontaires pourront choisir de travailler plus, avec une compensation salariale jugée attractive par la Direction.

Problème : la Direction ne propose rien aux 50% d'agents non-cadres !

**Nous proposons donc de permettre à tous les agents d'augmenter leur temps de travail et leur rémunération, en favorisant la monétisation des jours de RTT ;** ce dispositif est déjà utilisé par 1/3 des agents aujourd'hui.

**Concrètement, l'abondement des jours de RTT placés sur CET et monétisés dans l'année serait porté au-delà de 50%, contre 25% actuellement. Le plafond de 15 jours de RTT travaillés demeurerait inchangé ainsi que l'abondement des jours de RTT non monétisés.**

#### BESOIN D'INFOS COMPLÉMENTAIRES ?

Veuillez contacter vos interlocuteurs habituels ou  
nous écrire à [RTE-FO@rte-france.com](mailto:RTE-FO@rte-france.com)

AGIR, NE PAS SUBIR  
[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)